Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-200087153-20251218-2025181215-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 11 décembre 2025 qui leur a été adressé le 12 décembre 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUÉE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 12 décembre 2025 et du site des Forges le 13 décembre 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 12 décembre 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUÉE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSAGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Isabelle CADIO.

Conseillers absents donnant pouvoir : Yannick JOLIVET donnant pouvoir à Yoann ROBIN, Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUÉE, Barthélémy SINDALI donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN et Jean-Pierre TRÉBY donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents : Michaël BERNABÉ, Cécile LE MOINE et Julien LECLAIR.

Secrétaire de séance : Alain CHÉREL.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 16

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-12.18-15 – PLOERMEL COMMUNAUTE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES – ANNEE 2024

- Présentation du dossier (porter à connaissance)

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

EXPOSE

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président de Ploërmel Communauté adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-200087153-20251218-2025181215-DE

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les Représentants de la Commune de l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Le rapport d'activités 2024 est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2024 de Ploërmel Communauté.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 26 décembre 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUÉE

Le secrétaire de séance,

Alain CHÉREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication